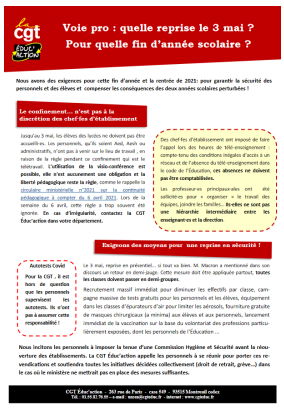
Voie pro : quelle reprise le 3 mai ?
Pour quelle fin d'année scolaire ?

Nous avons des exigences pour cette fin d'année et la rentrée de 2021: pour garantir la sécurité des personnels et des élèves et compenser les conséquences des deux années scolaires perturbées !

Le confinement… n'est pas à la discrétion des chef·fes d'établissement

Jusqu'au 3 mai, les élèves des lycées ne doivent pas être accueilli·es. Les personnels, qu'ils soient Aed, Aesh ou administratifs, n'ont pas à venir sur le lieu de travail, en raison de la règle pendant ce confinement qui est le télétravail. **L'utilisation de la vidéo-conférence est possible, elle n'est aucunement une obligation et la liberté pédagogique reste la règle**, comme le rappelle la circulaire ministérielle n°2021 sur le continuité pédagogique à compter du 5 avril 2021. Lors de la semaine du 6 avril, cette règle a trop souvent été ignorée. **En cas d'irrégularité, contactez la CGT Éduc'action dans votre département.**

Des chef·fes d'établissement ont imposé de faire l'appel lors des heures de télé-enseignement : compte-tenu des conditions inégales d'accès à un réseau et de l'absence de télé-enseignement dans le code de l'Éducation, **ces absences ne doivent pas être comptabilisées.**

Les professeur·es principaux·ales ont été sollicité·es pour « organiser » le travail des équipes, jouer·ère·s fonctionnel·les. **Il·elles ne sont pas une hiérarchie intermédiaire entre les enseignant·es et la direction.**

Exigeons des moyens pour une reprise en sécurité !

Autotests Covid
Pour la CGT , il est hors de question que les personnels supervisent les autotests, ils n'ont pas à assumer cette responsabilité !

Le 3 mai, reprise en présentiel… si tout va bien. M. Macron a mentionné dans ses discours un retour en demi-jauge. Cette mesure doit être appliquée partout, **toutes les classes doivent passer en demi-groupes.**

Recrutement massif immédiat pour diminuer les effectifs par classe, campagne massive de tests gratuits pour les personnels et les élèves, équipement dans les classes d'épurateurs d'air pour limiter les aérosols, fourniture gratuite de masques chirurgicaux (a minima) aux élèves et aux personnels, lancement immédiat de la vaccination sur la base du volontariat des professions particulièrement exposées, dont les personnels de l'Éducation …

Nous incitons les personnels à imposer la tenue d'une Commission Hygiène et Sécurité avant la réouverture des établissements. La CGT Éduc'action appelle les personnels à se réunir pour porter ces revendications et soutiendra toutes les initiatives décidées collectivement (droit de retrait, grève…) dans le cas où le ministère ne mettrait pas en place des mesures suffisantes.

CGT Éduc'action - 263 rue du Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.10 - e-mail : educ@cgtefsc.fr - internet : www.cgtefsc.fr

Reprise 3 mai - Lycées pro

jeudi 29 avril 2021, par CGT